

qui s'épuise, qui se sacrifie, qui s'immole pour la sanctification de son troupeau ; qu'en toutes occasions on le verra à la tête de toutes les Associations dans lesquelles il s'agira de travailler à conserver dans les bons principes et les bonnes mœurs notre intéressante jeunesse, pour qu'elle soit toujours la gloire de la Religion, l'honneur de la patrie et la consolation de la famille.

Entrer dans tous ces détails, c'est vous dire assez, N. T. C. F., que vous devez vous intéresser vivement à la bonne administration de ce Diocèse, par vos ferventes prières, vos abondantes aumônes, vos bonnes œuvres, et plus particulièrement par votre respect et votre obéissance à vos pasteurs, par votre zèle à contribuer à tout ce qui peut donner de l'importance à ce Diocèse, qui est destiné à faire beaucoup de bien, et par votre bonne volonté à favoriser toutes les bonnes œuvres qui s'y font.

A cette fin, ne cessez de réclamer la puissante intercession de l'immaculée Vierge Marie, de son glorieux Epoux St. Joseph, Patron de l'Eglise Universelle, de tous les Anges et de tous les bienheureux de la Cour céleste.

A CES CAUSES, le St. Nom de Dieu invoqué et de l'avis de Nos Vénérables Frères, les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1^o Nous publions, par le présent Mandement, les deux Brefs ci dessus mentionnés de Sa Sainteté Pie IX, du premier jour d'Avril de la présente année ; dans le premier, M. Edouard Charles Fabre, est nommé Evêque de Gratianopolis *in partibus Infidelium*, et dans le second, il est institué Notre Coadjuteur *cum futura successione*.

2^o La cérémonie de la consécration de Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Gratianopolis aura lieu dans l'Eglise du Gesù le premier mai prochain, fête des Apôtres St. Philippe et St. Jacques. Tous ceux qui pourront y assister y sont invités par la présente, afin de venir joindre leurs prières à celles qui se feront, dans le lieu saint, pendant